

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **4 (1868)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 AOUT 1868

4^e année.

N^o 16.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire. Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daquet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. Les jardins pour l'enfance et l'École de Chantepoulet, à Genève (suite et fin). — Administration scolaire (du meilleur système de surveillance et de contrôle pour les écoles primaires. Etat comparatif des diverses législations cantonales relatives à cet objet). — L'épargne à l'école. — Briève esquisse de la fête des 5 et 6 août, à Lausanne. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

LES JARDINS POUR L'ENFANCE ET L'ÉCOLE DE CHANTEPOULET A GENÈVE

(Conférences pédagogiques données par M. SANTE POLLI, directeur de l'École normale de Milan.)

(Suite et fin.)

Dans la meilleure culture intellectuelle et normale de l'homme se trouve la plus solide base de la vie religieuse et sociale. Le jardin d'enfants se propose ce triple développement pour but, conjointement à celui de préparer les enfants à l'instruction élémentaire.

Dans cette école de la première enfance, on dirige sans les

heurter, les premiers procédés instinctifs de l'enfant, qui lui apprennent à connaître les choses et l'auteur de ces choses. Mais quels sont ces procédés instinctifs ? C'est d'abord le mouvement. L'enfant éprouve un irrésistible besoin d'aller, de venir, de courir, de sauter, de danser, de se trainer, de glisser, de se suspendre. Donc l'exercice physique est son premier besoin. Frœbel profite de cette disposition de l'enfance pour exercer méthodiquement les membres de ces novices de la vie par une série de jeux gymnastiques combinés de façon à mettre en mouvement tous les muscles et spécialement ceux de la main à l'aide d'exercices réguliers.

Avec le besoin de mouvement, marche de front celui de connaître la forme des choses. C'est le second instinct qui se manifeste chez l'enfant. Il veut tout toucher, tout voir, tout connaître. Et voici que Frœbel présente à l'enfant une série de corps solides, de formes modèles aisées à manier, un corps de forme sphérique, par exemple, et lui montre comment ce corps peut aider à produire d'autres formes. Il pose ainsi les bases de l'enseignement géométrique et professionnel. Cet enseignement manque rarement son but. L'enfant montre immédiatement ou bientôt après une tendance irrésistible à rechercher des formes élégantes, harmoniques, artistiques. Frœbel est là alors pour lui faciliter la réalisation de ses idées, pour développer le goût et le génie de l'art qui se retrouve plus ou moins dans tout être bien organisé. C'est le principe de l'éducation plastique.

Une troisième tendance de l'enfance, c'est la sollicitude momentanée qu'elle voue à certaines choses, à cultiver le sol, par exemple. Frœbel s'empare de cette nouvelle tendance et la dirige avec un soin tout moral. Il dirige l'enfant dans la culture de certaines plantes, il l'initie aux premiers et plus faciles travaux de l'horticulture, à la manière de traiter les animaux et à d'autres occupations variées dont le résultat est de donner à l'enfant l'amour du travail, de la conservation, de l'ordre, origine d'un premier et facile devoir.

Un quatrième besoin découle de ceux que nous venons d'analyser, le besoin qu'éprouve une âme tendre et saine de remonter à la cause première, à l'Auteur des choses. Ce pédagogue de l'enfance n'a eu garde de négliger cette tendance religieuse et morale des frères petits

êtres confiés à son amour et il en profite, au contraire, habilement pour les amener à la connaissance de Dieu, à la reconnaissance que nous lui devons et que nous lui exprimons par la prière. L'effet fait connaître la cause : la chose créée conduit sûrement au Créateur. Il n'y a pas de meilleur moyen de faire connaître et aimer Dieu à l'enfant et de lui en donner la conscience la plus inébranlable.

Frœbel a découvert dans l'enfant l'instinct ou le besoin du chant et de la solidarité qui existe entre lui et ses semblables, et a trouvé moyen, par la composition de chants, d'introduire dans la vie sociale les petits élèves du *Kindergarten*.

Ce que nous venons de dire des écoles de Frœbel ne suffit certainement pas à en faire saisir la théorie et la pratique. Mais cela suffit, pensons-nous, à démontrer l'utilité des jardins d'enfants, attendu que, dans la famille, l'enfant est trop abandonné à lui-même et qu'il est souvent confié à la surveillance de gens qui ne savent pas le diriger et qui exercent même souvent une influence nuisible. Les jeux auxquels il se livre sous la surveillance de ces personnes n'ont rien d'éducatif non plus et ne peuvent contribuer à son développement.

Les *Kindergarten*, réunissant des enfants de 3 à 8 ans, offrent aux mères un auxiliaire puissant pour remplir leur mission éducatrice. La vie de famille, hélas ! n'existe pas pour tous les enfants. Bon nombre d'entr'eux passent leurs journées dans des asiles ou de petites écoles dirigées par des personnes sans instruction réelle et dont, par conséquent, les enfants ne peuvent tirer grand avantage. C'est pour les enfants de la classe laborieuse que les jardins d'enfants ont le plus d'utilité, parce que, plus que les autres, ils ont besoin d'être préparés au travail de la vie. Les enfants des artisans quittent, comme on sait, l'école dès l'âge de 12 à 14 ans pour se vouer à l'apprentissage du métier qu'ils doivent apprendre. Cet espace de temps est trop court pour répondre aux exigences éducatives de notre siècle, pour ces enfants surtout qui arrivent à l'âge de 7 ans sans avoir reçu une préparation convenable, ni contracté l'habitude du travail manuel. C'est cette habitude précieuse que donne précisément la méthode Frœbel, au moyen d'exercices et d'occupations graduées qui exercent les forces, développent la dextérité et le goût du travail et posent le fondement de la culture scientifique et artistique. Une

fois la base de l'instruction jetée, l'école peut aller de l'avant et, sans épuiser les forces de l'enfant, lui procurer une instruction solide et étendue qui le mettra à même de gagner sa vie sans cesser de travailler à son développement intellectuel, car, l'habitude du travail, prise une fois, se conserve ordinairement et devient un besoin. Ne serait-ce pas là le meilleur moyen de prévenir la misère chez les adultes.

« Pour que l'idée de Frœbel, dit la baronne de Marenholtz, pût
» se réaliser complètement, il faudrait que les écoles élémentaires
» du peuple fussent la continuation des jardins d'enfants et elles le
» deviendront du jour où l'on introduira, dans les écoles élémen-
» taires, une série de petits travaux artistiques et professionnels. »

C'est là certainement une idée féconde que celle de transformer les jeux de l'enfance en un travail attrayant, qui délasse au lieu de fatiguer, et de l'instruire à l'aide de ce même travail qui tend non seulement à développer en lui la force inventive et productrice, mais à former son cœur tout en fortifiant ses membres et en cultivant son intelligence, son caractère. C'est là ce qu'on pourrait appeler l'Education naturelle de l'hygiène morale. « Les sens, dit
» Frœbel, sont la porte de l'âme. Fuyons donc cette éducation con-
» tre nature, compressive, qui part de l'idée que tous les cerveaux
» ont été jetés dans le même moule. »

Laissez-moi vous dire en terminant que le salut des générations futures dépend en grande partie du choix que les éducateurs feront de leurs méthodes. La génération actuelle attend de nous ou la continuation des misères présentes ou une nouvelle vie de prospérité et de grandeur. De quel côté irons-nous, nous qui exerçons le sacerdoce de l'enseignement dans cette Italie qui illuminait jadis le monde de l'éclat de son génie et qui, aujourd'hui, je le dis avec franchise, est réduite à chercher ailleurs le trésor de l'art et de la science pédagogique. Unissons-nous par un lien sacré d'amour et de foi et sans nous inquiéter si le vulgaire nous comprend et apprécie nos efforts, faisons-nous les instruments de la renaissance de notre patrie bien-aimée.

(Traduit par A. D. ¹)

¹ Ce sont-là, avec quelques coupures et abréviations, les idées de M. Sante Polli. Nous nous réservons de revenir sur ce sujet pour communiquer à nos lecteurs quelques observations.



ADMINISTRATION SCOLAIRE

Du meilleur système de surveillance et de contrôle pour les écoles primaires. Etat comparatif des diverses législations cantonales relatives à cet objet.

Le meilleur système de surveillance et de contrôle pour les écoles primaires a beaucoup occupé les pédagogues suisses depuis un certain nombre d'années ; il faisait encore dernièrement, au congrès pédagogique de St-Gall, l'objet d'un rapport remarquable de M. le landamman Saxer, président de ce congrès, qui a eu l'heureuse idée de mettre en regard les dispositions des diverses législations cantonales. Le rapport de M. Saxer a été dans ce même congrès l'objet d'une discussion animée et instructive de la part des principaux membres de l'assemblée.

Prochainement encore cette question sera, selon toute probabilité, soumise au Grand Conseil de Neuchâtel. En attendant elle a été mise sur le tapis dans les conférences des instituteurs de ce canton. Il ne sera donc ni sans intérêt ni sans actualité de consacrer quelques pages détachées à cet objet, en prenant pour point de départ le rapport de M. Saxer.

L'honorable magistrat distingue deux espèces de cantons, ceux qui font surveiller et contrôler les écoles par des *commissions* (système collégial) et ceux qui remettent ce soin à un plus ou moins grand nombre d'*inspecteurs* (système de l'inspection). Les cantons du système collégial ou de commissions d'école sont : Argovie, St-Gall, Lucerne, Soleure, Zurich, Bâle-Ville. Les cantons qui ont adopté le système des inspections sont : Appenzell (Rhodes intérieures), Glaris, Grisons, Tessin, Thurgovie, Genève, Unterwald, Uri, Zug, Bâle-Campagne, Berne, Schwytz, Vaud. Il faut y joindre Fribourg et le Valais dont M. Saxer dit ne pas connaître l'organisation à cet égard, mais que nous savons être sous le régime d'inspecteurs multiples. Ainsi pour six cantons qui ont introduit le système collégial (quelques-uns avec des dispositions qui les rapproche étonnamment du système inspectoral, comme nous le verrons tout à l'heure), il y en a quinze qui ont établi le système des inspections. Mais il y a inspecteurs et inspecteurs, et cette différence a paru assez essentielle à M. Saxer pour qu'il ait cru devoir faire la distinction des *cantons qui ont un grand nombre d'inspecteurs* de ceux qui ont concentré l'inspection entre un petit nombre de mains.

Les cantons qui ont un grand nombre d'inspecteurs sont Appenzell (Rhodes intérieures), Glaris, Grisons, Tessin, Thurgovie, Fribourg et Valais. Les cantons à nombre restreint d'inspecteurs sont : Genève, Obwald et

Nidwald, Uri, Zug, Schwytz, Berne, Vaud. Dans plusieurs de ces cantons, il est vrai, le petit nombre des inspecteurs est le résultat naturel de la petite étendue géographique. Mais dans d'autres, Berne et Vaud, par exemple, le petit nombre des inspecteurs résulte d'un système adopté après mûre délibération et d'après des principes. — En Argovie, il a été question d'établir soit un inspecteur unique, à 3500 fr., soit quatre inspecteurs à 2800 ou 3000 fr.; mais le Grand Conseil ne s'est pas montré favorable à cette institution et a maintenu le système collégial, tel qu'on l'entend en Argovie, où il se rapproche passablement du système des cantons à inspecteurs multiples. Actuellement, dans ce canton, les écoles primaires sont placés sous la surveillance des commissions d'écoles de district, au sein desquelles la direction de l'instruction publique désigne 27 inspecteurs d'école chargés de surveiller les 518 écoles primaires du canton. Un crédit de 9000 fr. est alloué pour les vacations de ces inspecteurs. Ces inspecteurs temporaires reçoivent de 3 à 400 francs. — A Lucerne, le système collégial se rapproche aussi du système inspectoral. Chaque circonscription scolaire est sans doute sous la surveillance d'une commission d'école de trois membres, choisis par le Conseil d'Etat sur la proposition du Conseil d'éducation, et le canton est divisé en 21 cercles dont chacun compte de 7 à 14 écoles. Mais d'abord la commission ne visite pas *en corps* toutes ces écoles et répartit la surveillance entre ses membres. En second lieu, toutes les écoles sont placées sous la surveillance d'un inspecteur cantonal qui forme l'intermédiaire obligé entre le Conseil d'éducation et les commissions d'école de district. Il n'existe dans le canton de Lucerne aucune commission d'école locale ou communale. En revanche, le curé exerce la surveillance des élèves, le contrôle de leur conduite et de la fréquentation. — A Bâle-Ville, la surveillance des écoles est exercée par deux commissions chacune de cinq membres. — A Soleure, chaque district a sa commission, ainsi dix commissions pour les dix districts qui forment ce canton. Dans chaque commission siège un instituteur. — A Zurich, chaque district a une commission de neuf à treize membres, composée comme suit : trois sont nommés par les instituteurs, les autres par les assemblées de district, où les instituteurs ne sont pas admis à voter. Les membres sont nommés pour six ans, avec un renouvellement partiel tous les trois ans.

Dans la plupart des cantons du système collégial, on a senti le besoin de mettre quelque unité dans la marche de l'instruction publique, des méthodes, de la discipline et dans l'appréciation des écoles. A cette fin, on a décidé des réunions annuelles de tous les membres des commissions et des inspecteurs, sous la présidence du directeur de l'instruction publique.

Un seul Etat, Lucerne, a jugé nécessaire de remettre la direction des méthodes à un inspecteur unique. Dans les cantons dont nous venons de parler, les membres des commissions d'école sont la plupart des personnes qui ont fait des études, voire des études académiques, des pasteurs en première ligne, puis des médecins et des hommes de loi, des négociants et des instituteurs. Ici se présente la question de savoir si tout homme cultivé ou même instruit est en état de comprendre l'enseignement élémentaire et de l'apprécier? Nous ne faisons ici que poser la question, en ajournant la solution à la dernière partie de cet article.

Cette question se pose du reste aussi avec beaucoup de raison pour les cantons à inspecteurs multiples et par là même éphémères, recrutés de droite et de gauche, sans beaucoup d'attention, parmi les hommes de bonne volonté, et quelquefois même parmi de tout jeunes gens à peine émoulus du collège. Nous parlons des 30 inspecteurs des Grisons, des 16 inspecteurs du Tessin, de ceux de Fribourg. Ici le concert est impossible et l'action rarement efficace. Passant aux cantons à un nombre d'inspecteurs restreint, nous trouvons d'abord Genève, où les écoles sont surveillées par deux inspecteurs sous la direction du chef de l'instruction publique. La division en deux inspectorats est dictée ici, je crois, plutôt par les convenances confessionnelles que par le nombre des communes, qui à la rigueur pourraient être visitées par le même inspecteur. Mais il est évident que pédagogiquement parlant, 2 inspecteurs valent mieux qu'un seul, quant à la surveillance et à la fréquence des visites, sinon quant à la tendance et à l'unité des méthodes. — Le canton de Schwytz a 4 inspecteurs scolaires, qui assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'éducation. — Le canton de Berne est divisé 6 en arrondissements scolaires, dont chacun a son inspecteur. Le Jura est un de ces arrondissements. — Le canton de Vaud a 3 inspecteurs choisis par le Conseil d'Etat et percevant un traitement de 2000 francs, non compris les indemnités de route. — L'Etat ou demi canton de Bâle-Campagne a été placé dès sa constitution, en 1833, sous la direction d'un inspecteur unique auquel incombent, à côté des commissions communales, la visite et l'inspection de toutes les écoles du pays.

Les attributions de ces inspecteurs, comme celles des commissions de district, concernent l'intérieur des écoles, le local, le matériel, l'action de l'instituteur, les absences, les conférences. Le nombre des visites que doivent faire les commissions et les inspecteurs est fixé dans certaines législations cantonales; il ne l'est pas dans d'autres. Le canton de Soleure réclame de chacune de ses commissions une visite *mensuelle*; le canton

de Lucerne réclame 6 visites obligatoires par an, Argovie 4. St-Gall, Zurich, Schwytz 2, Appenzell (Rhodes extérieures), Bâle-Campagne, Vaud, Unterwald, Glaris, une seulement. La législation de quelques cantons (Argovie et Appenzell, par exemple) va jusqu'à prescrire la durée de la visite.

Toutes les législations cantonales sont d'accord pour demander à leurs commissions et à leurs inspecteurs un rapport annuel. Appenzell (Rhodes extérieures) seul se contente d'un rapport bisannuel. Outre le rapport annuel, Zurich réclame un rapport triennal qui embrasse la marche de l'école pendant toute cette période et fasse connaître les améliorations dont l'école serait susceptible.

Les législations de quelques cantons ont cru devoir prescrire la forme des rapports annuels, Argovie. St-Gall et Zurich exigent que les écoles soient appréciées au moyen d'une échelle déterminée. Cette échelle qui est de 5 notes pour Argovie est de 4 pour St-Gall et de 3 pour Zurich. Le canton d'Appenzell est le seul qui prescrive la communication aux instituteurs des rapports des commissions. En Argovie, l'inspecteur est tenu de faire connaître à l'instituteur, après la visite, le jugement, qu'il porte sur son enseignement, sa manière de tenir l'école et la discipline. Cette communication tout amicale, comme dit la loi, doit être accompagnée des conseils et des directions que l'inspecteur jugera utiles dans la circonstance. L'inspecteur est également tenu de se faire l'organe des griefs et des réclamations de l'instituteur. Dans le canton de Zurich, l'examineur ou inspecteur désigné dans le sein de la commission de district doit faire rapport à cette commission. (A suivre.)



L'ÉPARGNE A L'ÉCOLE

Une idée s'est fait jour depuis quelques années dans le corps enseignant. C'est celle d'introduire l'épargne à l'école, c'est-à-dire d'accoutumer les enfants à faire de petites économies. Le *Progrès* de Bruxelles s'est constitué le défenseur de cette idée ou de cette institution qui a fait l'objet d'un mémoire de notre collaborateur M. Pauchard à la conférence cantonale des instituteurs fribourgeois à Estavayer.

Mais si l'institution de l'épargne a ses partisans, elle a aussi ses contradicteurs, parmi lesquels figure M. Braun, rédacteur en chef de *l'Abeille* et pédagogue de talent et d'expérience. Pendant que les amis de l'épargne se réclament de Franklin et vont jusqu'à dire que les principes de prévoyance et d'économie sont plus précieux pour le bonheur des élèves que

le bagage (sic) historique, grammatical et littéraire qu'à grand renfort de *retenues* et de *pensums* on impose à de pauvres cervelles, les adversaires M. Braun entr'autres, la combattent au triple point de vue du droit, de la raison et de la morale. Il est, nous semble-t-il, utile et opportun de faire connaître aux instituteurs et aux amis de l'instruction publique les arguments invoqués par les champions des deux opinions, en y ajoutant nos propres développements. Et pour les faire mieux comprendre, nous mettrons scrupuleusement en regard les avantages et les inconvénients de l'institution projetée.

OBJECTIONS

RÉPLIQUES

I.

Introduire les caisses d'épargne à l'école, c'est donner aux élèves l'esprit de gain, de lucre, et en faire des avars anticipés.

Les habitudes de prévoyance doivent être prises de bonne heure et le besoin de gagner sa vie se fait sentir à l'enfant pauvre au sein de la famille. Il s'agit de vivre, non d'amasser.

II.

Imposer l'épargne, c'est violer la liberté de l'enfant et empiéter sur les droits de la famille.

L'épargne n'est pas imposée; elle est volontaire. Pourquoi l'enfant ne pourrait-il pas confier à son instituteur les quelques sous, les centimes qu'il a reçus, soit de ses parents, soit des amis et protecteurs de sa famille.

III.

A quoi bon l'épargne de l'école quand on a les caisses publiques.

L'école reçoit des sommes insignifiantes, qu'on n'oserait pas porter à la caisse d'épargne et que celle-ci même n'accepterait pas.

IV.

Si la caisse d'épargne scolaire a des inconvénients, combien plus d'inconvénients offre la publicité qu'on se propose de donner aux économies des élèves. Les journaux ont mieux à faire que de stimuler

Cette publicité n'est pas plus ridicule que celle qu'on donne aux *prix*, dont l'institution peut aussi avoir pour effet de stimuler l'orgueil et la jalousie des parents et des élèves.

OBJECTIONS

l'orgueil et la jalousie des parents et des élèves. La récompense est en elle-même et non dans une publicité ridicule.

V.

C'est par des moyens moraux qu'il faut enseigner l'esprit d'épargne et de prévoyance et non par des moyens matériels, en transformant l'instituteur en caissier des élèves. C'est par ses écrits que Franklin, l'apôtre de l'économie, propageait l'esprit d'épargne et de prévoyance. La lecture du *Bonhomme Richard* a produit l'impression la plus salutaire. On dirait qu'on n'a plus foi aux bons sentiments et à la persuasion. Il faut tout mécaniser, matérialiser.

VI.

Dans un temps où l'amour du gain et un industrialisme effréné poussent les hommes à tout faire pour s'enrichir, n'y a-t-il pas à craindre d'étouffer la naïveté confiante et le bon cœur des enfants par cet esprit de calcul précoce?

RÉPLIQUES

Les paroles de l'instituteur peuvent avoir un certain effet. Il en est de même des lectures. Mais plus efficace encore est la leçon pratique qui ressort d'une expérience faite sous les yeux des élèves, par eux-mêmes et à leur profit immédiat. Un ou deux francs d'économie parleront plus haut à l'enfant que tout ce qu'on peut lui dire.

Cet argument serait sérieux si l'école ne faisait que cela. Mais la tire-lire n'est qu'un des meubles de l'école et non l'unique. En développant l'esprit d'économie, nous devons travailler aussi à la culture morale et intellectuelle dont l'esprit de prévoyance n'est qu'un des côtés, une face. La misère est immorale de sa nature. *Misère fa canaille* dit un proverbe patois. Cultiver l'esprit de prévoyance, c'est donc travailler pour la vertu.



BRIÈVE ESQUISSE DE LA FÊTE DE LAUSANNE

LES 5 ET 6 AOUT 1868¹

Nous n'en sommes plus, Dieu merci, au temps où les instituteurs étaient traités comme des parias et supportaient patiemment toutes les plates railleries dont on se plaisait à les accabler. Qu'aurait-on dit, alors, s'il avait été question d'une fête d'instituteurs et, qui plus est, d'une exposition scolaire !

Le bon vieux temps n'est donc pas à regretter, surtout en présence de l'hospitalité splendide que la ville de Lausanne a offerte aux instituteurs, et de la bienveillance avec laquelle on a facilité tous les préparatifs de la fête. Sous la direction d'un architecte habile, la Grenette a pris un vêtement neuf ; elle s'est parée de verdure et de fleurs pour recevoir les travaux de nos écoles.

Dès le matin du mercredi 5 août, nos rues sont envahies par des groupes joyeux. Ce ne sont pas des hommes comme les romans les représentent, au corps anguleux, à la démarche géométrique, au parler lent et guindé ; mais des jeunes gens robustes et gais, et parmi eux aussi quelques vieillards à la figure honnête et sympathique.

Après s'être munis des cartes de fête — (car ici le quart d'heure de Rabelais précédait les jouissances) — nos hôtes commencent l'exécution du programme : répétition de chant au temple de St-Laurent et première séance de l'assemblée générale. — Un discours comme sait les faire l'éloquent chef du département vaudois de l'instruction publique, surtout quand il est inspiré par son profond amour de l'éducation populaire ; l'exécution du chœur *l'Invocation*, parfaitement réussie sous l'habile direction de M. Gerber, chef de musique (remplaçant le compositeur empêché) ; la communication de trop flatteuses adresses de sociétés sœurs et de célébrités pédagogiques étrangères et suisses ; la lecture des deux excellents rapports de MM. de Guimps et Humbert sur les questions à l'étude, suivie d'une discussion assez vive sur la dernière de ces questions ; tels sont les objets qui remplissent cette première séance, terminée par l'exécution aussi fort appréciée du second chœur.

Mais ils savent aussi s'amuser, messieurs les régents ; ils pratiquent la chansonnette et l'Yvorne tout comme d'autres, heureux de se délasser quelques instants de leurs fatigues pédagogiques. Aussi, après quelques

1. Un compte-rendu détaillé et aussi complet que possible de notre troisième congrès scolaire romand étant en travail pour être envoyé en brochure à nos lecteurs, par suite de la décision de l'assemblée générale du 6 août, nous nous bornons pour aujourd'hui, comme esquisse de ces belles journées, à quelques traits rapides dus à la plume de l'un de nos infatigables collègues qui a bien voulu pour cet objet remplacer notre rédacteur en chef, qu'un voyage à l'étranger a empêché de donner ses soins à ce numéro.

heures accordées aux questions sérieuses ci-dessus, un banquet réunit tous les hôtes, au nombre d'environ 800, dans la vaste et élégante cantine du tir cantonal, généreusement mise à la disposition de notre comité par celui de ce tir. Les orateurs ne manquent pas ; cependant ils sont obligés de se restreindre, car il faut quitter Beaulieu pour une promenade en bateau à vapeur. Notre excellente musique, l'*Union instrumentale*, qui fait les honneurs et les charmes de la fête par ses accents mélodieux, sonne le rappel ; un cortège imposant se forme et s'avance, en serpentant au travers de quelques-unes des rues de Lausanne, vers le port d'Ouchy, où l'*Helvétie* doit les recevoir à son bord.

Le ciel est noir ; quelques gouttes de pluie arrosent le cortège ; mais l'orage s'arrête, comme par enchantement, lorsqu'on est à bord du steamer. Malheureusement, une brume épaisse dérobe la vue des cimes de nos Alpes. Qu'importe ? Quand les cœurs s'aiment, ils ne songent guère au spectacle de la nature. — Nul accident, nul désordre ne trouble cette course, à la fois gaie et solennelle. Aussi, après une rentrée quasi-triomphe en ville, puis à la cantine, chacun s'en va le cœur content rejoindre son logement.

Le second jour, jeudi 6 août, est une répétition des sérieuses occupations et des joies du premier. On visite l'exposition, on admire sans jalousie les œuvres d'autrui, puis vient la séance de la Société.

La lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1866, à Fribourg ; un rapport du président sur les nombreux travaux des comités ; un de M. Daguët sur la marche du journal ; un de M. Villommet sur les finances de la Société, prennent à eux seuls la moitié de la séance. Puis vient une discussion, assez longue pour n'aboutir qu'à un simple renvoi au comité, sur la révision des articles des statuts concernant les conditions à remplir pour être sociétaire. Le choix du lieu de la prochaine réunion amène un ballottage dans lequel *Neuchâtel* l'emporte par des considérations très plausibles, que nos lecteurs apprécieront sans doute aussi comme nous quand ils les connaîtront par le compte-rendu. La nomination des membres des comités, directeur et central, se fait ensuite avec une rapidité qui a dû étonner ceux qui ne connaissent pas l'habileté de notre président lorsqu'il s'agit de mener bon train les affaires. D'ailleurs l'heure du banquet est là, et on renvoie à la tribune ceux qui ont quelque chose à dire.

Ce deuxième festin frugal ne réunit que la moitié des convives de la veille, mais par compensation il dure le double et il durerait peut être encore si l'on avait voulu et pu laisser apaiser la soif..... de discours et de chants et épancher tous les torrents de paroles, tous les flots d'accents harmonieux prêts à déborder.

Mais le moment du départ est arrivé. Déjà bon nombre d'amis nous ont quittés ; il faut se dire adieu ; non, pas adieu, mais au revoir, *au revoir dans deux ans à Neuchâtel!* et chacun de nous emporte dans sa demeure une nouvelle provision de zèle et d'ardeur jusqu'à la fête prochaine. Oui, nous aimons à le croire, à Neuchâtel nous nous reverrons, et l'exemple de nos collègues nous aura stimulés.

L'exposition scolaire a réussi au delà de toute attente et attiré chaque jour les visiteurs adultes par centaines ; certains jours le nombre dépassait même le millier. Chacun en est enchanté, si bien que les plus sceptiques sont les premiers à applaudir à l'heureuse idée de notre Comité directeur (tant il est vrai qu'il n'est rien comme le succès pour avoir des approbateurs). La gent écolière a largement profité (et elle a bien fait) de son entrée libre. Le nombre des écoles qui ont visité l'exposition arrive aux centaines et celui des enfants à plusieurs milliers. — La commission spéciale prépare les matériaux pour son rapport.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Rapport adressé à la Commission des écoles du canton d'Appenzell, sur l'Exposition scolaire de Paris en 1867,
par M. HEIM, pasteur à Gais.

(Suite.)

L'exposition de la Saxe a suggéré aussi à M. Heim des remarques instructives : « L'exposition saxonne, dit-il, s'est distinguée et occupe un rang aussi élevé que l'exposition prussienne, mais dans une autre direction. L'exposition prussienne concernait surtout l'instruction primaire. L'exposition saxonne, sans exclure l'école primaire, offrait surtout une grande quantité de matériaux d'instruction et des spécimens relatifs aux écoles supérieures, écoles réales, séminaires et gymnases. La calligraphie saxonne est décidément, aussi bien que la prussienne, inférieure à la württembergeoise (Nädelin Vorlagen). Les travaux écrits de l'école normale et du gymnase de Dresde sont remarquables, ainsi que les constructions géométriques des écoles de Ste-Anne et Neustadt..... La Saxe se distingue entre tous les pays, sans en excepter la Suisse, par la quantité de ses écoles spéciales (Fachschulen). Une circonstance qui n'est pas sans intérêt pour nous, c'est qu'il y a en Saxe des écoles rurales qui partagent leurs élèves en élèves du matin et élèves du soir et donnent ainsi 16 heures de leçons à chaque catégorie. La fréquentation, il est vrai, est de 8 ans, comme en Prusse. Les traitements en Saxe, bien que plus élevés qu'en Prusse, ne dépassent pas, dans les petites écoles rurales, la somme de 750 francs. Dans la capitale même du royaume les instituteurs de la 5^{me} classe ne reçoivent que 1125 francs. Cet état de chose est incompatible avec les besoins intellectuels et matériels des hommes enseignants dans une ville de cette importance. On compte évidemment sur les leçons particulières, qui cependant nuisent à l'école.

Cours de mythologie ou les Religions païennes au point de vue de la révélation, d'après Frédéric TROYON. — Lausanne, Bridel. Ouvrage adopté pour l'école supérieure des jeunes filles. 424 pages in-12, 1 fr. 20 c.

Voici un petit livre bien fait par un des maîtres dans la science des antiquités et qui unissait à une érudition très étendue le talent du vulgarisateur. Mythologie indoue, égyptienne, assyrienne, grecque, romaine, celtique, germanique, scandinave, slave, mexicaine, africaine, rien n'y manque et toutes les façons plus ou moins subtiles ou grossières de symboliser la divinité sont analysées avec tact dans un petit volume élégamment imprimé et d'un prix modique. Les détails sont bien choisis et le style nous en a paru clair, facile, agréable. Nous ne ferons que deux réserves. La première, c'est que nous préférerions que ce petit livre eût été écrit comme tout autre travail scientifique sans préoccupation de système religieux. La seconde, c'est au sujet du dernier chapitre où l'auteur recherche les traces que le paganisme a laissées dans le catholicisme. Ce travail d'une nature délicate n'a pas été l'objet d'une étude assez sérieuse et trahit l'ignorance des travaux importants qui ont été faits sur la matière en Allemagne.

Eléments de l'art d'écrire, par C. DE LA HARPE, professeur de littérature. Lausanne, Bridel. Ouvrage approuvé par les directions de l'instruction publique des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel.

Les traités de littérature, les éléments, les manuels de composition et de style abondent et coûtent peu de travail à leurs auteurs. Ce sont des redites oiseuses ou des plagiats purs et simples. Voici un petit livre qui a le mérite d'offrir à la fois, sous un format réduit et pour un prix modique, un résumé des principales règles de l'art d'écrire et les éléments de la littérature, avec de nombreux renvois à la chrestomathie Vinet; ce qui, en permettant à l'auteur d'abrégier les exemples, facilite aussi l'enseignement du maître. Nous ne croyons pas que cet ouvrage puisse être introduit avec fruit dans les écoles secondaires et moyennes. C'est pourquoi nous en retrancherions certains détails relatifs à la versification latine et de nature philologique (67). Les exemples de barbarismes, cités à page 37 (bouèbes, brisolé), nous paraissent mal choisis et vulgaires. A notre avis, l'archaïsme ne devrait pas plus que le néologisme être considéré purement et simplement comme une faute. La définition dont l'auteur donne un exemple plus technologique que littéraire n'est pas assez clairement expliquée. Ce qui est dit de la compréhension, à propos de la métonymie, n'est pas très compréhensible, surtout si on le rapproche de ce qui est dit de l'Être à propos de la synecdoque. La partie du livre qui traite des figures est cependant traitée avec talent et une sobriété de bon goût. Pour le choix des exemples, M. De la Harpe ne s'est pas borné aux choses connues et rebattues. Il a aussi fait des emprunts aux écrivains indigènes, même à un journal, ce qui est aller un peu loin, car les journaux, même les vieux écrits, sont sujets à caution en raison de la rapidité avec laquelle ils s'improvisent. Mais ne médisons pas du journalisme; n'improvisons-nous pas souvent nous-mêmes et que faisons-nous ici si ce n'est du journal, un peu plus condensé que le journal quotidien ou semi-quotidien.

Abrégé de géographie politique à l'usage des écoles et des familles, par A VULLIET. 2^{me} édition. Lausanne, Bridel. Prix : 80 centimes.

Voici un excellent petit livre et dont le bon marché rehausse encore la valeur intrinsèque et en fait un ouvrage vraiment populaire. M. Vulliet, auquel nous devons une géographie physique et des livres d'histoire consciencieusement étudiés, M. Vulliet, le rédacteur du *Journal de familles*, que nous regrettons de ne plus recevoir, nous a accoutumés aux ouvrages bien faits et c'est avec satisfaction que nous signalons la seconde édition de sa géographie politique. Dans ces 106 pages in-12 il y a certainement tout ce que l'enfant et même un élève primaire peut et doit savoir dans cette matière. Et cela est dit d'une façon généralement claire et très intelligible pour les intelligences naissantes. Nous nous permettrons, en passant, deux questions. 1^o La population totale du globe est évaluée par M. V. à 1200 millions. D'autres lui en donnent 13 à 1400. Pourquoi un chiffre plutôt que l'autre ? 2^o L'empire français peut-il être appelé purement et simplement une monarchie constitutionnelle ?



CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Depuis quelque temps il est question d'établir une école secondaire à Boudry. La section de la Société d'utilité publique qui s'est formée dans ce district ayant mis la question au concours, il en est résulté deux mémoires, dont l'un a obtenu le prix de 50 francs. En décachetant les lettres qui contenaient les noms des auteurs, le jury a trouvé le nom de M. Béguin, le préfet du district même où serait établie la nouvelle école si l'on prend en considération les arguments que font valoir les mémoires relatifs à cette question, car le second mémoire, dû à M. l'instituteur Zürcher et qui a obtenu une mention honorable, conclut aussi dans le même sens. Le mémoire de M. Béguin vient d'être imprimé sous ce titre : *Mémoire sur la création d'une école secondaire dans le district de Boudry*.

CHAUX-DE-FONDS. — Le rapport général de la commission d'éducation du collège signale deux innovations ; 1^o celle de la suppression des cours du soir pour les apprentis, remplacés par des cours de jour appelés classes d'apprentis ; 2^o l'introduction d'heures d'étude et de répétition sous surveillance dans la 3^e classe industrielle des garçons. Nous voyons par ce rapport que le nombre des élèves qui ont suivi les cours industriels a été pour l'année courante de 155, dont 117 ont fait l'examen. Le rédacteur du rapport, que nous supposons être M. Bonnet, fait observer avec raison le grave inconvénient qu'il y a de retirer les élèves avant l'achèvement des classes. Le rapporteur insiste également avec force sur l'utilité du calcul mental, et fait la guerre au mécanisme. La bibliothèque compte 1950 volumes et s'est augmentée cette année de 400 volumes donnés ou achetés. Le nombre total des enfants qui ont fréquenté les écoles publiques pendant l'année 1867-68 s'élève à 2037.

PORRENTROY. — Par lettre du 2 juillet, le corps enseignant de l'école cantonale du Jura somme M. Folletète, rédacteur de la *Gazette jurassienne*, de nommer le professeur auquel il a fait allusion dans un de ses numéros et de prouver le fait d'ivresse qu'il lui attribue ou de déclarer avoir été induit en erreur. La lettre est signée de M. Durand, recteur, et de M. Froidevaux, proviseur.

ZURICH. — La commission constituante de ce canton a décidé que les instituteurs seraient soumis à la réélection tous les 6 ans, mais qu'ils avaient droit à une pension après 18 ans de service.

ST-GALL (1^{er} juillet). — Nous traduisons de l'allemand les lignes suivantes, que nous envoie un ancien magistrat de St-Gall :

« Dans votre numéro de février, vous faisiez des vœux pour que l'éloquent professeur M. Antoine Henne, l'auteur de la *Chronique suisse* et de maints autres ouvrages en prose et en vers, fût appelé aux fonctions de bibliothécaire. Vous savez sans doute qui l'on a élu à la place de M. Buchegger? C'est un M. Næf, ecclésiastique qui a enseigné à Fribourg, mais dont nous n'avons jamais ouï dire ici qu'il ait publié quoi que ce soit, ni qu'il ait rendu un service quelconque à la littérature et à la science. La nomination aux emplois devient de plus en plus, dans certains cantons, une affaire de sympathie politique ou personnelle, tendance déplorable et qui jure avec nos prétentions au progrès et aux lumières et encore plus avec la justice, cette règle fondamentale des individus et des peuples. »

AVIS

Le comité d'organisation de la fête des 5 et 6 août ayant appris que, par suite de malentendu, quelques sociétaires ont payé leur logement, prie ceux qui seraient dans ce cas de réclamer auprès du président de la section des logements, M. Blanchoud, instituteur à Lausanne, qui leur remboursera ce qu'ils ont payé, moyennant l'indication de l'adresse où ils ont logé.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

AVIS IMPORTANT

Les abonnés de l'*Educateur* qui désirent souscrire au

MANUEL D'INTUITION

de M. Jacob, dont le prospectus figure au numéro précédent, sont prévenus que leurs souscriptions seront reçues jusqu'au 25 courant.

PRIMES

offertes aux instituteurs et institutrices qui s'abonneront à

LA SUISSE

ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE

(Voir le précédent numéro.)

1. A. ANEX. **Manuel d'évaluations.** Cours pratique de géométrie et de toisé à l'usage des écoles secondaires et des élèves les plus avancés des écoles primaires, cart. 3 fr.

2. S. BLANC. **Histoire universelle, ou Lectures sur l'histoire naturelle et Album de souvenirs,** 3 fr.

3. S. BLANC. **Petite astronomie des écoles,** dix exemplaires, 3 fr.

4. BECKER. **24 nouveaux chants** pour les écoles, dix exemplaires, 3 fr.

5. GENDRE. **Atlas** d'après de Sydow, 17 grandes cartes rel., 3 fr.

6. GOTTHELF. **Joies et souffrances d'un maître d'école,** 2 vol., 3 fr.

7. DAGUET. **Histoire suisse,** 5^{me} édition, 3 fr., ou

JUNOD. **Biographie de Farel,** 3 fr., ou

BERTHOUD. **Sur la montagne,** un vol., 3 fr.

8. ALEXANDRE. **Une boîte de plumes à réservoir d'encre,** doublement cimentées et un ex. **Arithmétique,** 1^{re} année, 3 fr.

La librairie S. Blanc vient de recevoir un nouvel envoi du **Cours d'études des écoles primaires de J.-J Rapet.**

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR